

## **AVIS PUBLIC**

---

Aux personnes intéressées par un projet de règlement relatif aux dérogations mineures de la municipalité de Saint-Thuribe.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 13 mars 2017, le Conseil de la municipalité de Saint-Thuribe a adopté un projet de règlement intitulé "Règlement relatif aux dérogations mineures".
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 avril 2017 à 20h00 dans la salle du Conseil située au 375-A, rue Principale, Saint-Thuribe. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement consiste à mettre à jour l'ancien règlement de dérogations mineures datant de plusieurs années.
4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 385, rue Principale, Saint-Thuribe, aux heures régulières de bureau, soit les lundi, mercredi et jeudi de 9h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h30.
5. Le projet de règlement adopté remplace l'ancien règlement numéro 97-61.

DONNÉ À SAINT-THURIBE, CE 27 mars 2017.

---

Lise Chalifour, directrice générale

---